

• Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BETHUNE

PLACE LAMARTINE
62407 BETHUNE CEDEX
TEL : 03.21.68.72.00

EC 3A

EXPERTISE COMPTABLE
BP 283 - 247 C - ROUTE DE BETHUNE
62305 LENS CEDEX

V/REF :

N/REF : 90 B 128 / 2008-A-2338

Le Greffier du Tribunal de Grande Instance DE BETHUNE certifie qu'il a reçu le 22/07/2008,

P.V. d'assemblée du 27/12/2007
- Changement de Président

Concernant la société

AUDIT COMMISSARIAT
Société par actions simplifiée
7 RUE DE LONDRES
62300 LENS

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-2338 le 22/07/2008

R.C.S. BETHUNE 353 648 595 (90 B 128)

Fait à BETHUNE le 22/07/2008,

Le Greffier

AUDIT COMISSARIAT - ACO
Société par Actions Simplifiée
au capital de 38 500 euros
Siège social : 7 Rue de Londres
62 300 Lens

R.C.S. 353 648 595

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 27 DÉCEMBRE 2007

L'an deux mille sept et le vingt sept décembre, à dix heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Serge WALLART préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La société BDL AUDIT, Commissaires aux comptes régulièrement convoqué, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 1000 actions sur les 1000 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant majorité du capital, peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un nouveau Président suite à démission
- Autorisation de donner hypothèque
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Serge WALLART de son mandat de Président à compter du 30 décembre 2007 et décide de nommer en remplacement en qualité de Président de la Société sans limitation de durée :

- Monsieur Olivier HERLIN

Demeurant 9 bis, rue Jules Ferry à BILLY BERCLAU (62138).

qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Président, autorise l'hypothèque de l'immeuble lui appartenant 7 Rue de Londres à Lens (62 300) au profit de la Caisse d'Epargne.

En conséquence, elle donne tous pouvoirs à Monsieur Olivier HERLIN, Président, pour signer tous documents, donner hypothèque et en général pour faire le nécessaire.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les autres associés.

*Ba pour acceptation des
fonctions de Président*

